

litiges limites de propriété

Par duperron, le 23/02/2012 à 21:55

bonjour

En aout 2011 je me suis rendu propriétaire d'un terrain cloturé (piquets fers scéllés) non borné (ou avec des bornes inexistantes). Sur l'arriere du terrain, le vendeur est aussi propriétaire de la parcelle. De mon coté de la cloture une vieille haie était plantée, aussi ai je pris la décision de l'arracher pour en replanter une nouvelle. Pendant la phase d'arrachage le vendeur (donc le propriétaire de derrière me signale que la haie est chez lui et que la cloture plantée au delà ne correspond en rien aux limites de propriete. Un peu facile ... je lui rétorque que tout ce qui est à l'interieur de la cloture est chez moi....qu'en est il exactement en cas d'absence de bornage (ou disparition des bornes suite à travaux antérieurs). merci

Par alfie, le 24/02/2012 à 16:51

Bonjour,

il faut refaire passer un geometre en partageant les frais avec votre voisin et faire poser des bornes officielles.

Pourquoi cela n'as t il pas ete fait pour la vente?